

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-deux, le 21 novembre,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joëlle CAMPERS, Christine CLEMENT, Anne-Emmanuelle LECLERE, Christel MAILHÉ, Coline MARGUERETTAZ, Marie-Claude SORREL, Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Romain BOUVET, Mathieu LECLERCQ, Frédéric LIMBARINU, Alain MARGUERETTAZ, Thomas QUERO-BATTANI.

Absents excusés : Corentin BOUCHER (pouvoir à Joëlle CAMPERS), Christelle BRIU, Michel CLAIR, Michèle FERRARIS (pouvoir à Lionel ARPIN), Eric JACQUEMOUD, Alexine LAFAY,

Secrétaire de séance : Coline MARGUERETTAZ

Nombre de conseillers en exercice : 19 - **Présents** : 13 - **Votants** : 15

Date de la convocation : le 15 novembre 2022.

Date de publication : 28 novembre 2022 au 28 janvier 2023

**APPROBATION DE LA RECONDUCTION D'UN BAIL D'UNE ANTENNE
TELEPHONIQUE**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'un bail avec la société ORANGE France concernant l'implantation d'une station relais de téléphonie mobile sur la commune de Séez a été signée le 20 mars 2011.

Monsieur le Maire rappelle que l'implantation se situe au lieu-dit « Le Grand Ban », section A - Parcelle n°1462. Il convient de renouveler le bail avec Orange aux droits de sa filiale TOTEM France, société qui paie actuellement le loyer.

Le bail entrera en vigueur à compter du 20 décembre 2022.

Il sera conclu pour une durée de 12 ans renouvelable par période de 6 ans, sur la base d'une redevance annuelle de 4975 euros nets, qui sera augmentée chaque année de 1 %.

Le bail et le plan sont ci-annexés.

Après délibération le Conseil Municipal décide :

- D'APPROUVER le nouveau bail avec la société TOTEM France ;
- D'AUTORISER le Maire à signer toutes les pièces issues de la présente.

Adoption à l'unanimité.

Pour le Maire empêché,
Le 2^e Adjoint,
Alain MARGUERETTAZ

Le secrétaire de séance,
Coline MARGUERETTAZ



A blue ink signature, likely of Coline Marguerettaz, written in a cursive style.